



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Pôle de gare de Gorgier – Saint-Aubin-Sauges »

Le Conseil général a largement adopté l'arrêté relatif à la modification partielle du plan et du règlement d'aménagement local de Gorgier concernant le secteur du Pôle de gare de Gorgier – Saint-Aubin.

La gare de Gorgier – Saint-Aubin, identifiée comme « pôle de gare » par le plan directeur cantonal approuvé par le Conseil fédéral en février 2019, est un secteur stratégique pour La Grande Béroche. Cette modification partielle du plan d'aménagement permettra une densification qualitative dudit secteur et une utilisation harmonieuse des espaces.

L'urbanisation actuelle, peu cohérente et hétéroclite, sera ainsi valorisée par la mise en œuvre d'un principe fort de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire qui est de coordonner l'urbanisation et les transports en y intégrant les besoins de la population et de l'économie.

Dans la perspective de l'ouverture du tunnel de Gléresse et la cadence à la demi-heure du train en 2027, ce changement d'affectation permet d'envisager un développement attractif comprenant habitat, commerces et services, tout en tenant compte des impacts environnementaux.

La mise en valeur de cette « porte d'entrée » de La Grande Béroche permettra de contribuer à son attractivité résidentielle en favorisant notamment la mixité fonctionnelle et sociale. Elle permettra de donner une nouvelle dynamique à l'ensemble de la région en tant que nouvelle centralité.

Conscient des enjeux en présence, le législatif de La Grande Béroche s'est mobilisé en faveur de cette modification de l'affectation.

La Grande Béroche, le 4 mai 2023

Le Conseil communal

Contact : M. François Del Rio, chef du dicastère de l'aménagement du territoire
francois.delrio@ne.ch, 032 886 52 50